Financement de la culture : face à une crise qui s’installe, le CESE appelle à sécuriser les crédits dès le budget 2027

Résolution "Défendre l’avenir financier de la culture"

PUBLIÉ LE 25/11/2026

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour à l’unanimité avec 127 voix pour sa résolution « Défendre l’avenir financier de la culture ». Trois ans après sa première alerte, le CESE constate que la baisse des financements publics, la hausse des coûts et l’incertitude sur les crédits et les mesures fiscales fragilisent durablement les structures, les emplois et la diversité des expressions artistiques. À l’occasion du débat budgétaire de 2027, il appelle le Gouvernement, le Parlement et les collectivités territoriales à garantir des financements stables et prévisibles pour préserver la liberté de création et l’égalité d’accès à la culture.

Des festivals réduisent leur programmation, des projets artistiques sont reportés ou annulés et des actions de médiation sont supprimées. Ces décisions ont des conséquences directes pour les artistes et les publics, en particulier les jeunes et les personnes qui vivent loin des lieux culturels ou dont le budget limite l’accès à la culture et aux pratiques artistiques. Le débat budgétaire pose ainsi une question de société : **que voulons-nous préserver de notre capacité à créer, transmettre, débattre et faire société ?**

Une crise qui s’installe dans la durée

Dès 2023, le CESE alertait sur la fragilité du secteur culturel. Depuis, la hausse des coûts de l’énergie, des transports et des assurances se conjugue avec la baisse des financements et leur incertitude persistante ainsi que des et les retards de versement. Alors même que les fréquentations sont au plus haut, les recettes de billetterie ne suffisent pas toujours à absorber ces surcoûts. Les collectivités territoriales, premiers financeurs publics de la culture, y ont consacré **10 milliards d’euros en 2024, soit 8 % de moins qu’en 2019 une fois l’inflation prise en compte**, tandis que le Projet de Loi de Finances pour 2027 accuse de nouvelles baisses importantes sur les volets de la création et de la démocratisation et de la transmission culturelle.

Cette fragilisation touche un secteur qui représente **54 milliards d’euros de valeur ajoutée** et repose sur des acteurs complémentaires. Artistes, associations, bénévoles, entreprises, établissements culturels et collectivités contribuent ensemble à la création, à la diffusion des œuvres et à la transmission. Dans les territoires, l’ensemble de ces acteurs font vivre l’emploi et l’activité locale tout en permettant à chacun de participer à la vie culturelle.

Sécuriser les financements et mieux coordonner les engagements publics

Le financement public est au fondement du modèle culturel français. Il donne aux équipes artistiques la liberté de créer, de prendre des risques et de faire émerger de nouveaux talents. Il permet de maintenir des tarifs accessibles et de faire vivre les droits culturels, en donnant à chacun la possibilité d’accéder aux œuvres, de pratiquer et de participer à la vie culturelle. Pour programmer une saison, recruter ou engager une production, les structures ont besoin de connaître suffisamment tôt le montant et le calendrier des crédits sur lesquels elles peuvent compter.

Le CESE appelle à faire du débat budgétaire de 2027 le point de départ d’un engagement durable en faveur de la culture.

- **S’assurer que les crédits annoncés puissent être effectivement mobilisés**. Le CESE appelle le Gouvernement et le Parlement

à tenir compte des effets cumulés des baisses de crédits dans les arbitrages pour 2027 et à veiller à ce que les financements annoncés puissent être effectivement mobilisés, notamment dans les territoires.

- **Consolider les financements croisés entre l'État et les collectivités territoriales**. Le CESE appelle les financeurs publics à mieux coordonner leurs décisions et à clarifier leurs engagements respectifs. Lorsqu'un partenaire réduit sa contribution, c'est parfois l'ensemble d'un projet qui est remis en cause.

- **Donner aux structures de la visibilité sur plusieurs années.** Le CESE appelle à mieux prendre en compte leurs besoins de fonctionnement et à s'appuyer sur des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et une stabilité des dispositifs fiscaux. Pour programmer une saison, recruter ou engager une production, les équipes doivent pouvoir compter sur des engagements financiers stables et connus suffisamment tôt.

La résolution évoque également **une éventuelle loi d'orientation et de programmation pour la culture** parmi les pistes à débattre avec les acteurs concernés.

Cette résolution est rapportée par Mustapha Boudjemaï, qui siège au CESE au sein du groupe Associations et Aurélie Foucher qui siège au sein du groupe Entreprises.
La résolution a été portée par la commission Education, culture et communication et présentée à l'assemblée plénière du 25 novembre à 9h30. La résolution a été adoptée à l'unanimité avec 127 voix pour.

Contact presse : presse@lecese.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026